



Monsieur G rald NARDON
257 bis avenue Jean Jaur s
Le Mont bello 1
69150 DECINES

Renage, le 3 janvier 2017

Affaire suivie par :

Patricia Maug t – Directrice g n rale des services

Objet :

Votre courrier du 20 d cembre

Monsieur,

J'ai bien re u votre courrier du 20 d cembre dernier me demandant de retirer la photographie de votre b timent du site Web de la ville de Renage.

Je dois cependant vous informer qu'en vertu d'une jurisprudence constante de la Cour de cassation, la mise en ligne de la photo  voqu e est parfaitement licite; son exploitation ne vous causant aucun « trouble anormal ».

De plus, comme vous le savez, ce lieu symbolique pour les Renageois est maintenant inscrit au titre des monuments historiques.

En cons quence, je ne peux pas acc der   votre demande.

Je vous prie d'agr er, Monsieur, l'expression de mes salutations distingu es.

Le Maire

Am lie Girerd

